*Mail envoyé à Mr Sirgue SN Diffusion le 18-12-2014*

**De :** [michel.ricard.81@gmail.com](https://webmail1f.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?IDMSG=19315&FOLDER=SF_INBOX&ORIGIN=&SORTBY=1&ADVANCED_SEARCH=FALSE&PAGE_RETURN=1)  
**Envoyé :** ‎jeudi‎ ‎18‎ ‎décembre‎ ‎2014 ‎09‎:‎21  
**À :** [info@sndiffusion.fr](https://webmail1f.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?IDMSG=19315&FOLDER=SF_INBOX&ORIGIN=&SORTBY=1&ADVANCED_SEARCH=FALSE&PAGE_RETURN=1)

Monsieur SIRGUE,

Nous avons lu dans la presse que vous étiez susceptible d’être le repreneur du circuit d’ALBI.

Vous savez qu’une des particularités de ce circuit est de se trouver au sein d’une zone urbanisée en développement.

Actuellement la commune du SEQUESTRE sur le territoire de laquelle se trouve le circuit compte plus de 1700 habitants. Le projet d’urbanisation prévoit un développement qui va presque doubler ce nombre.

Par ailleurs, bien que moins exposés pour certains d’entre eux, on peut considérer qu’environ 500 habitants de plus situés sur la commune d’ALBI, propriétaire du circuit, sont susceptibles d’être concernés par les nuisances des activités de celui-ci.

En conséquence la question de la prise en compte des riverains et de leur volonté légitime de vivre paisiblement ne peut être négligée.

Or depuis de très nombreuses années une convention passée entre le syndicat mixte et l’association gestionnaire du circuit prévoyait un maximum de 12 jours “bruyants”.

C’est sur cette base que les riverains se sont installés progressivement et continuent de s’installer.

Ni dans le cahier des charges publié par la mairie dans son appel d’offre ni dans vos propos à la presse la notion de ces 12 jours n’apparaît.

Vous comprendrez donc notre inquiétude.

D’autant que si avant 2009 la règle des 12 jours avait été bon an mal an à peu près respectée et qu’un modus vivendi d’était établi entre circuit et riverains, depuis cette date la situation s’était sensiblement dégradée, notamment du fait de la tentative du gestionnaire d’alors de rentabiliser le circuit en multipliant les activités bruyantes.

Nous craignons que la formule “concession dans le cadre d’une DSP” ne vous conduise à envisager une même démarche.

Nous ne pourrions pas alors accepter une telle situation.

Mais puisque vous semblez souhaiter de faire d’ALBI un circuit exemplaire, peut-être avez-vous des projets plus en adéquation avec ce qu’il est convenu d’appeler un développement durable?

En tout état de clause une des clauses du cahier des charges rédigé par la mairie est de confier au gestionnaire du circuit le soin de la gestion des relations avec les riverains.

En notre qualité d’association des riverains de l’autodrome d’ALBI-LE SEQUESTRE (ARAS)  nous sollicitons un rendez-vous afin que nous puissions échanger sur vos projets et sur notre position quant aux activités futures du circuit.

Michel RICARD

Président de l’ARAS

06 45 58 98 54